



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Air France

Question écrite n° 5136

Texte de la question

M François Leotard attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les propos tenus par M le ministre chargé des relations avec le Parlement lors du journal de 18 heures de RTL, le 29 septembre dernier, indiquant que, outre l'accident de Habsheim, certaines insuffisances avaient été relevées à propos de l'ancien président d'Air France, récemment révoqué. Il lui demande quelle est la nature et l'étendue de ces insuffisances, et désire savoir si elles sont d'une gravité telle qu'elles justifient le remplacement d'un haut fonctionnaire réputé pour sa compétence.

Texte de la réponse

Reponse. - Tous les éléments d'appréciation qui ont conduit le Gouvernement, comme il en a la faculté, à procéder au remplacement du président d'Air France ont été portés volontairement à la connaissance du plus large public, notamment par la publication du rapport d'enquête sur l'accident survenu à un appareil Airbus A 320, le 26 juin 1988, à Mulhouse-Habsheim.

Données clés

Auteur : [M. François Leotard](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5136

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3210